

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

L'an deux mille quinze, le 23 juin à 18h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, dûment convoqué, s'est réuni salle du tissage aux Ollières sur Eyrieux sous la Présidence de Laetitia SERRE, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

<b>Nombre de membres en exercice :</b> 59	Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laetitia SERRE, Marie-Josée SERRE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Mireille MOUNARD, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Nathalie MALET TORRES, Corinne LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Estelle ALONZO,
<b>présents :</b> 35	
<b>votants :</b> 55	
<b>Date de la convocation :</b> 17 juin 2015	Messieurs Alain SALLIER, Emmanuel COIRATON, Jean-Paul MARCHAL, Gérard BROSSE, Gilles QUATREMER, Marc TAULEIGNE, Marc BOLOMEY, Gilbert MOULIN, Michel GEMO, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Roger RINCK, Christian MARNAS, Max LAFOND, Jean Albert CAILLARD, Philippe DEBOUCHAUD, Claude COURTIAL, Didier TEYSSIER, Jacques MERCHAT, Roger MAZAT, Olivier JUGE.

### Excusés :

Mesdames Isabelle PIZETTE (procuration Emmanuel COIRATON), Christelle ROSE-LEVEQUE, Véronique CHAIZE (procuration Roger RINCK), Marie-Dominique ROCHE, (procuration Isabelle MASSEBEUF), Christiane CROS (procuration Christian MARNAS), Marie-Françoise LANOOTE (procuration Annick RYBUS), Bernadette FORT (procuration Hélène BAPTISTE),

Messieurs Jérôme BERNARD (procuration Michel VALLA), Alain VALLA (procuration Catherine BONHUMEAU), Noël BOUVERAT (procuration Nathalie MALET TORRES), Jean-Pierre JEANNE, Bernard BROTTES (procuration Emmanuelle RIOU), Pierre FUZIER (procuration Mireille MOUNARD), Didier VENTUROLI (procuration Sandrine FAURE), Christophe VIGNAL (procuration Gérard BROSSE), François VEYREINC (procuration Alain SALLIER), Denis CLAIR (procuration Laetitia SERRE), Franck CALTABIANO (procuration Hervé ROUVIER), Barnabé LOUCHE (procuration Didier TEYSSIER), Yann VIVAT (procuration Jacques MERCHAT), Jean-Louis CIVAT (procuration Roger MAZAT), Alain LOUCHE (procuration Jean-Paul MARCHAL).

**Absents :** Messieurs Jean-Pierre LADREYT et Roland SADY.

**Secrétaire de séance :** Estelle ALONZO

**OBJET :** MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ACTION SOCIALE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Le projet social, voté par le Conseil communautaire le 19 novembre 2014, fixe les grandes orientations et les axes stratégiques de la politique de développement social de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Il s'incarne dans la définition des intérêts communautaires de la compétence sociale, votée le 27 mai 2015 par le Conseil communautaire.

Il est proposé de confier l'ensemble de la compétence sociale d'intérêt communautaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Cette démarche permettra de :

- s'appuyer sur un outil de développement social, spécialement conçu pour l'analyse des besoins sociaux, le pilotage et la coordination ;
- étendre le périmètre actuel du CIAS Privas Centre Ardèche à l'ensemble du territoire de la CAPCA ;
- intégrer juridiquement les compétences transférées provenant des CCAS ;
- contribuer à la participation active des structures œuvrant dans le domaine social sur le territoire au sein du conseil d'administration ;
- opérer un décloisonnement et une transversalité dans les réflexions et actions menées en son sein pour incarner le vivre ensemble et mieux répondre aux besoins des habitants ;
- accroître la lisibilité dans le domaine social pour les habitants et les partenaires associatifs et institutionnels.

Un certain nombre d'outils de suivi du CIAS sont à la disposition du Conseil communautaire :

- une majorité de voix d'élus au sein du Conseil d'administration avec la Présidente de la Communauté d'agglomération Présidente de droit ;
- sa capacité à modifier l'organisation et les attributions du CIAS ;
- l'application des règles de la comptabilité publique, ainsi que le contrôle budgétaire effectué par le même receveur que la Communauté d'agglomération ;
- la subvention d'équilibre faisant l'objet d'une délibération par la Communauté d'agglomération ;
- l'existence d'un comité technique commun CAPCA- CIAS ;
- la mutualisation des fonctions de budget, comptabilité, RH, marché public, suivi du patrimoine au sein du pôle ressource de la CAPCA ;
- la signature possible d'une convention d'objectifs entre la CAPCA et le CIAS permettant de cadrer les choses et de le suivre (information régulière en Bureau, Conseil communautaire, rapport d'activité, présentation du compte administratif...).

Il est précisé que l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire par le CIAS appellera au 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

- la mise à disposition des services de la petite enfance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au CIAS, qui fait l'objet d'une délibération conjointe du Conseil communautaire et du Conseil d'administration du CIAS ;
- le transfert du service de portage de repas à domicile du CCAS de Privas au CIAS, qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration du CIAS ;

- la mise à disposition des services communaux en charge de l'enfance et de la jeunesse au CIAS, qui fait l'objet d'une délibération conjointe du Conseil communautaire et du Conseil d'administration ;
  - la mise à disposition des services des CCAS en charge de l'instruction des dossiers APA, CMU, CMUC et RSA au CIAS, qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration du CIAS.
- 
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 24 mai 2013 portant fusion des communautés de communes Privas Rhône Vallées et Eyrieux aux Serres, extension du périmètre à neuf communes et transformation en une communauté d'agglomération ;
  - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5214-16 ;
  - Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L.123-5 du alinéa 5 et suivants et article L123-6 ;
  - Vu la délibération n°2015-05-27/359 en date du 27 mai 2015 portant sur la définition des intérêts communautaires de la compétence action sociale ;

Considérant que le CIAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté ;

Considérant l'intérêt de créer un CIAS d'agglomération et d'y transférer l'ensemble de la compétence sociale d'intérêt communautaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**Article 1 :** De procéder à l'extension du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

**Article 2 :** De confier au CIAS Privas Centre Ardèche la mise en œuvre de la compétence sociale d'intérêt communautaire telle que définie par la délibération n°2015-05-27/359 en date du 27 mai 2015, ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à l'exclusion de la mise en place, la gestion de services, le soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12- 17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat, qui sera étendue à l'ensemble du territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3 :** De fixer, en sus de la Présidente, à 26 le nombre d'administrateurs du CIAS répartis comme suit :

- 13 représentants du Conseil communautaire,
- 13 représentants de la société civile nommés par la Présidente de la Communauté d'agglomération conformément aux prescriptions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Article 4 :** D'approuver les statuts du CIAS Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération.

**Article 5 :** D'autoriser la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,  
**Laetitia SERRE**